

temporalités

Revue de Sciences Sociales et Humaines

Appel à articles pour Temporalités n° 19, « Temporalités et action publique » (2014/1).

Coordonné par Jacques Commaille (ISP), Vincent Simoulin (CERTOP) et Jens Thoemmes (CERTOP)

Les liens entre temporalités et action publique peuvent être abordés sous deux angles bien différents. Le premier insistera sur le champ des sciences sociales que représente l'action publique. Ce champ qui est à la fois disciplinaire et pluridisciplinaire, est aujourd'hui largement constitué et internationalisé. Sous ce premier angle, le problème des temporalités est redevenu un élément central dans l'analyse des politiques publiques, des actions des citoyens et des gouvernants. Le deuxième angle considère l'action publique non pas comme un champ, mais comme un objet d'analyse qui permet d'étudier les temporalités, dont le statut peut même être parfois considéré comme secondaire au regard d'autres objets comme l'économie, le langage, le droit, la santé et l'espace. L'objectif de cet appel à contributions est de réunir ces deux perspectives en proposant une interrogation sur les temporalités qui s'intéresse à la fois aux spécialistes de l'action publique, mais aussi aux chercheurs en sciences sociales experts d'autres champs qui ont travaillé sur l'action publique. L'essentiel nous semble être la focale sur les temporalités et les temps de/pour l'action publique.

La question des temporalités constitue une « entrée » privilégiée pour analyser les transformations de l'action publique. Accordant en effet une large place aux études de décision, aux processus de mise sur agenda et aux modes de recomposition de l'Etat-nation qui caractérisent précisément le développement et les transformations de l'action publique, les chercheurs de ce domaine ne pouvaient que s'intéresser aux dimensions temporelles. Le modèle séquentiel de Charles O. Jones (1970), les études de mise sur l'agenda (Cobb-Elder, 1972), les analyses cognitives qui se centrent sur l'influence des idées (Heclo 1974 ; Hall 1993), les phénomènes de réception et les changements de paradigme (Jobert-Muller, 1987), interrogent tous l'articulation entre temporalités et action publique. À tel point que l'ouvrage récemment dirigé par Bruno Palier et Yves Surel (2010) place cette question au cœur de son interrogation et met bien en lumière le fait que les périodes de relative stabilité ou de changement marginal alternent avec des ruptures brusques, autrement dit que les analyses relevant plutôt de l'incrémentalisme de Lindblom (1959) et celles assimilables au passage d'un paradigme à l'autre (Heclo, Hall, Jobert-Muller) sont en fait complémentaires.

Pour autant, et c'est sans doute la première question que les réponses à cet appel à communications peuvent prétendre creuser, les raisons pour lesquelles les ruptures adviennent restent encore mystérieuses. Les modèles font valoir le hasard (Cohen, March, Olsen, 1972), l'ouverture ponctuelle de « fenêtres » dues à des changements politiques ou à des événements imprévisibles (Kingdon, 1984) ou le poids des effets d'accumulation, c'est-à-dire l'effet cumulé de changements faibles et presque imperceptibles. (Pierson, 2004 ; Simoulin, 2000 ; Streeck, Thelen, 2005). Une place importante demeure sans doute pour des analyses qui s'interrogeraient sur la part relative de ces différentes explications et sur leur poids réel. Une autre façon de poser cette question est de s'interroger sur l'articulation des temporalités, surtout s'agissant de la période actuelle. Si le propre de la nouvelle gestion publique est d'accélérer le rythme des évolutions et des réformes, au point que plus aucune pratique n'est réellement stable ou du moins ne peut avec certitude être tenue pour telle, il n'en reste pas

Rédaction :

Laboratoire Printemps – UMR 8085

47 boulevard Vauban 78047 Guyancourt cedex

email : temporalites@revues.org

temporalités

Revue de Sciences Sociales et Humaines

moins que son avènement relève du temps long. Autrement dit, il repose sur des processus d'apprentissage, de légitimation, de conversion et de socialisation qui ont une portée temporelle fondamentalement différente des réformes elles-mêmes et de l'accélération à laquelle elles correspondent. Comment ces deux mouvements complémentaires s'articulent-ils en pratique ? Quels désajustements organisationnels et identitaires impliquent-ils et comment sont-ils résorbés ? Comment se manifeste notamment la confrontation entre le temps court proclamé des réformes et les cultures professionnelles des acteurs concernées inscrites dans un temps long ? On pourrait également se demander en quoi la légitimation de l'action publique par son aval (par les résultats) influe sur ses temporalités (Duran, 2010). De même, l'introduction du *new public management* dans le fonctionnement des institutions publiques rétroagit sur le rôle de ces dernières dans les processus d'action publique dans la mesure où elles sont plus imprégnées d'une temporalité du Privé relativisant d'autant la temporalité du Public (celle du temps long de l'État dans sa conception traditionnelle). Les temporalités de l'action publique dans les sociétés industrialisées ne seraient-elles pas de plus en plus calquées sur les temps des marchés financiers, des produits et de l'emploi (Thoemmes 2010 ; Thoemmes 2013) ?

Les questions ouvertes relèvent en second lieu de la méthode d'enquête et d'analyse. Certains des principaux acquis de la sociologie de l'action publique sont d'avoir montré la fragmentation de l'État, la variété des modes d'adoption et de mise en œuvre de l'action publique selon les secteurs et la nécessaire prise en compte de la territorialisation. D'où des tendances qui sont de développer la comparaison et en particulier la comparaison internationale. La relation temporalités/action publique est de fait sensible à la dimension nationale et en particulier culturelle. La prise en compte de la dimension internationale permet en outre d'introduire un autre élément relevant des *Policy transfers*. En quoi l'influence de modèles étrangers joue-t-elle dans la temporalité de processus d'action publique au niveau national ? (voir, par exemple : Elisa Chelle, 2012) Pour autant, comme l'ont montré les réflexions sur l'analyse longitudinale (Caplow, 1982 ; Burawoy, 2003 ; Simoulin, 2012), cet angle d'attaque par la comparaison rend difficile la saisie des mouvements de long terme d'une part, car il est presque hors de portée du point de vue matériel de suivre dans différents pays l'évolution d'une même politique sur une longue durée d'autre part car la transformation des contextes nationaux rend souvent presque incomparables au-delà d'une décennie des politiques initialement très proches tant elles s'insèrent dans des environnements profondément et différemment transformés.

Un troisième ensemble de questions correspond aux frontières et relations avec les autres disciplines que la sociologie de l'action publique. Si la mise au premier plan des temporalités oblige en quelque sorte nécessairement à s'interroger sur les apports de l'histoire sociale, de la sociohistoire ou de la sociologie historique, c'est aussi le droit, lieu de remise en ordre de l'action publique, que l'on doit interroger ici et, par conséquent, une sociologie politique du droit articulée avec une sociologie de l'action publique (Commaille, Duran, 2009 ; Commaille, Dumoulin, Robert, 2010). Le droit apparaît en effet comme un exceptionnel révélateur d'un changement de régime de l'action publique. Associé classiquement à l'idée d'un temps long, il est de plus en plus l'instrument d'un temps court de l'action. Par exemple, il est considéré que le passage de « l'Etat-juriste » à « l'Etat-manager » (Caillousse, 2009) se caractérise par la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec « une ouverture explicite de l'action publique vers des marges nouvelles qui permettent de gouverner « au-delà du droit » ou à la périphérie du droit » (Mockle, 2007). La perspective selon laquelle les temporalités

Rédaction :

Laboratoire Printemps – UMR 8085

47 boulevard Vauban 78047 Guyancourt cedex

email : temporalites@revues.org

temporalités

Revue de Sciences Sociales et Humaines

sont des instruments au service des gouvernements (Lascoumes et Galès 2004) peut être développée par la suite. Prenons l'exemple du droit. De *référence* au politique et à l'action publique, inspirateur d'un temps long (Ost et Van Hoecke, 1998), le droit devient *instrument* d'un politique inspiré par le marketing politique et, par conséquent, d'une action publique inscrite dans un temps court. De même, l'usage du droit comme *ressource* par les mouvements sociaux contribue à inscrire celui-ci dans de nouvelles temporalités. Ces nouvelles temporalités du droit participant de celle de l'action publique peuvent d'ailleurs s'observer dans la façon dont les professionnels du droit développent eux-mêmes leurs pratiques de façon nouvelle dans le cadre des processus d'action publique : les juges avec des pratiques déterminées par le *new public management* imposées à leur institution, les avocats par leur participation active dans le cadre des *law firms* ou des cabinets internationaux de consultants à la mise en œuvre du néolibéralisme dans une économie mondialisée ou par les pratiques de *cause lawyering* qu'ils mettent en œuvre au service des mouvements sociaux. Rien n'illustre mieux ce changement de statut des acteurs du droit comme acteurs de l'action publique et des nouvelles temporalités de celle-ci que les mutations que connaît actuellement la formation au droit (substitution des *law schools*, les « Écoles de droit », aux traditionnelles facultés de droit).

Le quatrième ensemble de questions vise à sortir du champ du droit, de la sociologie politique, de l'histoire et des sciences politiques que constitue l'action publique. Nous invitons ici les contributeur(e)s à proposer eux-mêmes des connexions entre temporalités et action publique résultant de leurs recherches. De multiples exemples peuvent montrer l'intérêt d'une telle réflexion. Les sciences de l'information nous rappellent que les temps de l'action publique sont aussi liés aux manières de communiquer, aux techniques, médias et aux cultures infranationales. L'économie nous montre les difficultés d'encadrer les temps des échanges financiers par l'action publique et par la surveillance des marchés financiers (i.e. le *trading* haute fréquence). Les sciences du langage et l'étude des corpus nous indiquent que les terminologies de l'action publique varient dans le temps. Les sociologues et les juristes du travail, de la santé, les psychologues et les ergonomes s'interrogent sur l'action publique et les temps de l'emploi. Les démographes questionnent les effets des politiques familiales par l'analyse longitudinale de l'évolution des populations. Cette liste non exhaustive des enjeux qui lient les temporalités à l'action publique montre tout l'intérêt de mobiliser ces deux termes pour un appel à contributions. Autour de l'action publique on pourrait aussi discuter des thèses récentes à propos de l'accélération des temps (Rosa 2012). Ici les différentes analyses pourraient compléter ou soumettre à la critique les points de vue qui s'expriment à propos des temporalités. En résumé, l'appel à contributions s'adresse à toutes les sciences sociales et à tous les chercheurs qui voudraient contribuer à une réflexion sur les liens entre temporalités et action publique.

Envoi des projets d'articles

Les auteurs devront envoyer leur proposition aux coordinateurs du numéro (jacques.commaille@isp.ens-cachan.fr, vincent.simoulin@univ-tlse2.fr, jens.thoemmes@univ-tlse2.fr) et envoyer une copie de leur projet d'article au secrétariat de rédaction : temporalites@revues.org

Ce projet, composé d'un titre et d'un résumé d'une page, ainsi que du nom, des coordonnées et de l'affiliation institutionnelle de l'auteur, doit être envoyé avant le 15 juillet 2013.

Rédaction :

Laboratoire Printemps – UMR 8085

47 boulevard Vauban 78047 Guyancourt cedex

email : temporalites@revues.org

temporalités

Revue de Sciences Sociales et Humaines

Calendrier

Réception des propositions (résumés de 6000 signes) : 15 juillet 2013

Réponse des coordinateurs : 15 septembre 2013

Réception des articles (50 000 signes maximum) : 1er décembre 2013

Retour des expertises des évaluateurs : 15 janvier 2014

Réception de la version révisée : 15 mars 2014

Mise en ligne : 15 juin 2014

Bibliographie

Michael BURAWOY, « Revisits : An Outline of a Theory of Reflexive Ethnography », *American Sociological Review*, 2003, vol. 68, pp. 645-679.

Jacques CAILLOSSE, « Quel droit la gouvernance publique fabrique-t-elle ?, *Droit et Société*, n° 71, 2009, p. 461-470.

Theodore CAPLOW, « La répétition des enquêtes, une méthode de recherche sociologique », *L'Année sociologique*, 1982, p. 9-22.

Elisa CHELLE, *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

Michael COHEN, James MARCH, Johan OLSEN, « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, vol. 17, Mars 1972, p. 1-25.

Roger W. COBB, Charles D. ELDER, *Participation in American Politics : the Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, John Hopkins University, 1972.

Jacques COMMAILLE, Patrice DURAN, « Pour une sociologie politique du droit : présentation », *L'Année sociologique*, vol. 59/2009, n° 1, p. 11-28.

Jacques COMMAILLE, Laurence DUMOULIN, Cécile ROBERT, *La juridicisation du politique*, Paris, L'Extenso, 2010.

Patrice DURAN, *Penser l'action publique*, LGDJ, coll. « Droit et Société. Classics », Paris, 2010, nouv. éd.

Peter A. HALL, « Policy Paradigm, Social Learning and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, 1993, n° 3, pp. 275-296.

Hugh HECLO, *Modern Social Politics in Britain and Sweden*, New Haven, Yale University Press, 1974.

Bruno JOBERT, Pierre MULLER, *L'Etat en action*, Paris, PUF, 1987.

Charles O JONES, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.

Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALES, éd. *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2004.

Charles E. LINDBLOM, « The Science of « muddling through », *Public Administration Review*, 1959, vol. 19, n° 3, pp. 298-312.

Daniel MOCKLE, *La gouvernance, le droit et l'Etat. La question du droit dans la gouvernance publique*, Bruylant, Bruxelles, 2007.

François OST, Mark VAN HOECKE (dir.), *Temps et droit. Le droit a-t-il pour vocation de durer ?*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

Bruno PALIER, Yves SUREL, *Quand les politiques changent : Temporalités et niveaux de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Paul PIERSON, *Politics in Time : History, Institutions, and Social Analysis*, Oxford, Princeton University Press, 2004.

Hartmut ROSA, *Aliénation et accélération : Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris, Éditions La Découverte, 2012.

Vincent SIMOULIN, « Émission, médiation, réception : les opérations constitutives d'une réforme par imprégnation », *Revue française de science politique*, volume 50, n° 2, avril 2000, p. 333-350.

Rédaction :

Laboratoire Printemps – UMR 8085

47 boulevard Vauban 78047 Guyancourt cedex

email : temporalites@revues.org

temporalités

Revue de Sciences Sociales et Humaines

Vincent SIMOULIN, *Sociologie d'un grand équipement scientifique. Le premier synchrotron de troisième génération*, Lyon, ENS éditions, 2012.

Wolfgang STREECK, Kathleen THELEN (éd.), *Beyond Continuity. Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

Jens THOEMMES, *La négociation du temps de travail : une comparaison France-Allemagne*, Paris, LGDJ-Lextenso, 2010.

Jens THOEMMES, *Organizations and working time standards : a comparison of negotiations in Europe*, New York, Routledge, 2013.

Rédaction :

Laboratoire Printemps – UMR 8085

47 boulevard Vauban 78047 Guyancourt cedex

email : temporalites@revues.org